

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le projet de budget primitif 2021 a été précédé par le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 18 février 2021. Sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, ce débat a fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

Les documents budgétaires « officiels » remis à l'ensemble des conseillers communautaires répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 (budget principal, budget annexe des zones d'activités et budgets annexes des lotissements).

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – les dépenses.....	Pages 3 à 6
2 – les recettes.....	Pages 7 à 10

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – les dépenses.....	Pages 11 - 12
2 – les recettes.....	Page 13

II – LES BUDGETS ANNEXES

A – ZONES D'ACTIVITES.....	Pages 14 à 18
B – LOTISSEMENTS.....	Pages 19 - 20

LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2020 s'élève à 32 449 082,57 € soit 28 685 001,00 € en section de fonctionnement et 3 764 081,57 € en section d'investissement.

Il reprend, par anticipation, les résultats de clôture provisoire de l'exercice 2020, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 4 405 589,30 €.
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 980 261,14 €.

Cet excédent de fonctionnement reporté intègre celui constaté à la clôture du budget annexe de la Régie Ostrevent Grand Réseau intervenu au 31/12/2019 pour un montant de 9 807,63 €.

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 est, comme il se doit, affecté en section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) à la couverture du déficit reporté diminué de l'excédent des restes à réaliser de l'exercice 2020 (soit 31 143,57 €) pour un montant de 949 117,57 €. L'excédent de fonctionnement reporté disponible, soit 3 456 471,73 € est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002.

A : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles totalisent 28 685 001 € dont 27 399 697 € de dépenses réelles et 1 285 304 € de dépenses d'ordre. Les dépenses réelles sont prévues en baisse de 3,42 % (971 536 € en volume) par rapport au BP 2020 fortement impacté par la régularisation des cotisations dues au SIDEN-SIAN au titre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et à la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement liées à la stricte mise en œuvre des compétences communautaires se décomposent comme suit (hors charges de personnel) :

Dépenses de fonctionnement	BP 2020 en €	BP 2021 en €
Collecte et traitement des déchets	9 243 421	9 030 917
Gestion des eaux pluviales urbaines (cotisations SIDEN-SIAN)	3 462 097	1 490 000
GEMAPI	470 000	500 000
Environnement	240 128	280 371
Culture	222 450	284 285
Habitat	632 595	502 243
Cohésion Sociale	238 537	295 940
Santé	16 750	54 924
Développement Economique	979 234	967 542
Mobilité	2 000 000	2 000 000
Tourisme	210 000	210 000
Centre de Formation	55 250	68 440
Piscine Intercommunale	0	12 000
TOTAL	17 770 462	15 696 662

Chapitre 011 – Charges à caractère général :**6 150 279 €**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en diminution de 9,49 % (- 644 852 € en volume).

Le budget du service déchets (contrats de collecte essentiellement) continue à peser le plus sur ce chapitre car représentant à lui seul 64,60 % des crédits proposés (3 973 161 € en volume).

Les dépenses centralisées à caractère général afférentes à l'administration générale, aux affaires juridiques, à la commande publique, à l'informatique, à la communication et aux services techniques représentent également une part importante des prévisions budgétaires évaluée à environ 16,46 % des crédits proposés (1 012 346 € en volume).

• Chapitre 012 – Charges de personnel :**5 550 000 €**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en augmentation de 4,76% (250 000 € en volume).

Cette évaluation tient compte :

- De l'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR),
- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- De l'effet, en année pleine, de recrutements opérés en cours d'année 2019,
- De la nomination, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique, d'agents précédemment employés sous statuts d'agents contractuels de droit public ou d'agent de droit privé,
- Du recrutement d'agents sur postes vacants suite à mutation externe (avec décalage fréquent de quelques mois),
- De la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (seconde part du RIFSEEP) au bénéfice des agents communautaires éligibles.

• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**10 793 268 €**

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont proposés en forte diminution. Rappelons, en effet, qu'ont été imputés à ce chapitre, en 2020, le règlement des cotisations GEPU dues au SIDEN-SIAN au titre des années 2017 à 2019 pour les nouvelles communes transférées.

Ces charges sont composées essentiellement des indemnités des élus, des participations obligatoires aux organismes de regroupement, des subventions aux associations et personnes de droit privé et du fonds de concours attribué à la commune de Rieulay au titre du fonctionnement de la Base de Loisirs « Les Argales » pour 50 000 €.

- Sur la base du montant des indemnités de fonction des élus, délibéré en début de mandat, 271 000 € de crédits ont été inscrits au projet de BP 2021.
- Les participations obligatoires aux organismes de regroupement sont inscrites dans ce projet de budget pour les montants suivants :

Organisme	BP 2020 (en €)	BP 2021 (en €)
SIAVED	4 911 146	5 057 556
SMTD	2 000 000	2 000 000
SMAPI	302 000	332 200

Office de Tourisme Intercommunal	210 000	210 000
SCOT Grand Douaisis	182 000	183 000
Centre Historique Minier	100 000	100 000
Pôle Métropolitain Artois-Douaisis	15 000	43 000
Sage Scarpe Aval	8 500	8 000
Syndicat Mixte Parc Régional Scarpe-Escaut	7 423	7 500
Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA)	3 500	3 300
SIDEN-SIAN (cotisations GEPU)	3 462 097	1 490 000
TOTAUX	11 201 666	9 434 556

Les subventions aux associations et aux personnes de droit privé se répartissent comme suit par services :

Service	BP 2020 (en €)	BP 2021 (en €)
Habitat	367 072	294 572
Développement économique	401 529	363 529
Administration générale	59 369	59 171
Cohésion Sociale	157 197	223 640
Santé	0	5 300
Environnement	1 500	21 500
Culture	1 000	0
TOTAUX	987 667	967 712

Ces subventions concernent essentiellement :

- Le service Habitat : Accompagnement des ménages à l'accèsion sociale ou aidée à la propriété, aides aux travaux des propriétaires dans le cadre du PG2, aides aux travaux des propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU et subventions à l'ADIL et à l'Espace Info-Energie.
- Le service Développement Economique : Aides aux commerçants, aides à l'installation d'agriculteurs BIO et subventions à diverses associations (Mission Locale, BGE, Douaisis Initiative, etc...).
- Le service Cohésion Sociale : Subventions aux porteurs de projets retenus dans le cadre de la programmation communautaire (exercice 2021 et solde exercices 2019 et 2020).
- Le service Administration Générale : Subventions à diverses associations (Amicale du Personnel, Mission Bassin Minier, etc...).
- Le service Environnement : Subvention à l'association Festi-Planète et subventions aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique.
- Le service Santé : Subvention à l'association APRES.

• **Chapitre 66 – Charges financières** : **31 700 €**

Ces charges correspondent à la part intérêts de l'annuité de la dette imputée sur le budget principal.

• **Chapitre 014 – Atténuations de produits** : **3 663 733 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au montant total des attributions de compensation versées aux 9 communes concernées au titre de l'exercice 2021 pour 3 079 428 €.
- Au montant prélevé par l'Etat au titre du FNGIR pour 576 305 € (prélèvement opéré depuis le retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal le 1^{er} janvier 2019).
- Les dégrèvements de taxe GEMAPI pour 8 000 € (7 500 € de dégrèvements pris en charge en 2020).

• **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : **1 260 717 €**

Ces charges correspondent :

- A la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe des zones d'activités pour un montant de 763 253 € ;
- Aux intérêts d'un emprunt préalablement imputé au budget annexe du service Assainissement non transférable au SIDEN-SIAN pour un montant de 44 750 € (Ces intérêts nous sont remboursés par le syndicat par voie de convention au compte 7718) ;
- A l'enveloppe des aides octroyées aux petites entreprises impactées par la crise sanitaire (subventions non remboursables) pour 370 000 €.
- A la régularisation de la vente de terrains à la société Habitat du Nord au prix de 1 € dans l'emprise du lotissement « Le Village » à Monchecourt pour 81 714 € (Opération neutre car ce même montant de crédits est prévu en recettes de la section d'investissement).
- A une enveloppe de 1 000 € pour annulation éventuelles de titres de recettes.

• **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : **620 000 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements à opérer obligatoirement sur l'exercice 2021. Ces dotations, que l'on retrouve également en recettes de la section d'investissement, participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

• **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** : **665 304 €**

Ce virement, issu de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, concourt également à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 28 685 001 €. Hors excédent de fonctionnement reporté et recettes d'ordre, elles sont prévues en baisse de 4,63 % par rapport au BP 2020 (- 1 219 833 € en volume). Rappelons en effet qu'en lien avec le transfert de la compétence assainissement au SIDEN-SIAN, Cœur d'Ostrevent a bénéficié du versement de produits exceptionnels au cours de l'exercice 2020 : Remboursement d'échéances de prêts, de primes épuratoires et de redevances d'assainissement antérieures à la date du transfert.

Les recettes de fonctionnement liées à la stricte mise en œuvre des politiques communautaires se décomposent comme suit dans le projet de budget primitif 2021 : :

Compétences exercées	BP 2020 en €	BP 2021 en €
Collecte et traitement des déchets	6 278 900	6 222 830
Gestion des eaux pluviales urbaines	376 554	258 760
GEMAPI	500 000	500 000
Environnement	0	20 892
Culture	55 000	80 000
Habitat	196 662	128 328
Cohésion Sociale	129 224	124 200
Centre de Formation	1 255 701	1 248 181
Développement Economique	168 294	168 244
TOTAUX	8 960 335	8 751 435

• **Chapitre 70 – Produits du Domaine** : **334 264,27 €**

Les recettes prévues à ce chapitre correspondent :

- A la vente de bois aux particuliers pour 5 000 € ;
- A la vente des matériaux issus de la collective sélective des déchets pour 99 950 € ;
- A la vente des composteurs et des bacs hors service pour 2 450 € ;
- Au produit attendu de la redevance ordures ménagères due par les propriétaires de terrains de camping pour 5 900 € (Produit évalué sur la base du nouveau montant de cette redevance délibéré le 08 avril 2021) ;
- A la refacturation aux communes des prestations réalisées au titre de l'instruction des autorisations d'occupation du sol (82 447 €), de l'élagage (8 000 €) et des travaux réalisés pour leur compte par les chantiers d'insertion (63 267 €), du conseil juridique (15 000 €) et de la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (51 250 €).
- Au produit attendu de la redevance pour l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques pour 1 000 €.

Notons que les produits du domaine sont prévus en baisse par rapport au BP 2020 (- 4,38%) en raison d'une nouvelle chute des cours des matériaux issus de la collecte sélective.

• **Chapitre 73 – Impôts et taxes :**

17 943 438 €

Le produit estimé de la fiscalité correspond strictement à celui communiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 hormis pour la TEOM (+ 20 000 €) et la CVAE (+ 54 000 €) au vu des notifications reçues. Il sera ajusté à la hausse ou à la baisse, au vu des montants notifiés par l'Etat via l'état fiscal 1259 FPU de 2021.

Pour rappel, ce produit a été évalué à taux d'imposition constants pour 2021. A savoir :

- Taxe foncière bâtie : 0,363% (inchangé depuis 2011) ;
- Taxe foncière non bâtie : 28,41% (inchangé depuis 2011) ;
- Cotisation Foncière des Entreprises : 31,02 € (inchangé depuis 2013) ;
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,96% (inchangé depuis 2011).

Cœur d'Ostrevent, à l'instar des autres EPCI, ne bénéficie plus de la possibilité de faire varier le taux de Taxe d'Habitation. Ce taux est en effet figé à son niveau de 2019, soit 12,04%.

Rappelons enfin qu'en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, Cœur d'Ostrevent percevra, en 2021, une fraction de TVA évaluée à 5 674 000 €.

Globalement, le produit des impôts et taxe est évalué en baisse de 0,5% (- 90 990 € en volume) par rapport au CA 2020.

• **Chapitre 74 – Dotations et participations :**

6 080 174 €

Le montant de la DGF correspond strictement à celui communiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021. Il devrait s'établir globalement à 2 887 000 €, en augmentation de 2% par rapport au CA 2020. Il sera ajusté à la hausse ou à la baisse au vu des montants notifiés par l'Etat.

Le dispositif de garantie de ressources est finalement reconduit en 2021. Le montant de recettes attendu de 315 932 € est inscrit à ce titre (idem 2020).

Les participations attendues au titre de l'exercice des différentes politiques communautaires sont évaluées à 2 649 342 € en diminution de 2,93% (80 094 €) par rapport au CA 2020.

Pour chacun des services concernés, les participations suivantes sont attendues :

Service déchets : 710 000 €

- Soutiens CITEO – Barème E : 650 000 €
- Soutiens Eco-Folio : 60 000 €

Service culture : 80 000 €

- Participation du Département : 50 000 €
- Participation du Ministère de la Culture : 30 000 €
dans le cadre du Contrat Territoire Lecture

Service cohésion sociale : 124 200 €

- Participation de l'Etat pour le financement de la programmation : 44 000 €
- Participation de l'Etat pour le financement de l'Ingénierie : 50 700 €
- Participation de la Région pour l'action médiation 2020 : 22 000 €
- Participation de la CAF pour le financement du diagnostic de la Convention Globale Territoriale : 7 500 €

Service Administration Générale : 420 800 €

- Participation du Département - Référents RSA : 264 000 €
- Frais de gestion des lotissements : 6 800 €
- Redevance ErDF : 100 000 €
- Remboursements contrats aidés tous services : 50 000 €

Service Développement Economique : 1 100 €

- Participation du Département sur action « Club demandeur d'emplois »

Service Habitat : 128 328 €

- Participation de l'Etat et de l'ANAH au titre du suivi-animation du PIG : 92 380 €
- Participation de l'Etat au financement de l'étude pré-opérationnelle
OPAH-RU : 30 948 €
- Participation du Département au titre de la lutte contre la non-décence : 5 000 €

Centre de Formation : 1 184 914 € dont essentiellement :

- Remboursement salaires ACI, contrats aidés : 1 007 805 €
- Participations Département différents chantiers : 97 756 €
- Participation SICAIE chantier « Château de Montmorency » : 16 850 €
- Participation Département « En route vers l'emploi » : 15 240 €
- Participation ONF chantier « Chemins de randonnées » : 9 300 €
- Participation PNR Scarpe Escaut chantier « Chemins de randonnées » : 4 400 €

• **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 422 834 €**

Sont notamment comptabilisés à ce chapitre :

- Les produits des différents loyers pour 8 700 € ;
- La subvention « article 8 » versée par ErDF au titre de la concession pour 70 000 € ;
- La refacturation aux 19 communes concernées de la part « investissement » des cotisations GEPU 2021 payées au SIDEN-SIAN pour 258 760 € ;
- La redevance due par le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » au titre du déploiement du réseau THD pour 35 482 € ;
- La participation due par l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de la mise à disposition de biens et services pour 10 000 € ;
- Le remboursement de frais d'avocats pour 20 000 € ;
- Le remboursement par l'ONF de sommes indûment perçues pour 19 892 €.

• **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 314 396 €**

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- Le remboursement, par le SIDEN/SIAN, de l'annuité d'un prêt préalablement imputé sur le budget annexe du service assainissement non transférable au syndicat pour 311 896 € ;
- Le produit de la cession d'un véhicule pour 2 500 €.

- **Chapitre 013 – Atténuation de charges** : **40 000,00 €**

Sont imputés à ce chapitre, les remboursements de salaires versés aux agents en congés maladie ou accident de travail.

- **Chapitre 78 – Reprise sur provisions** : **11 000,00 €**

Les crédits, repris sur la provision constituée pour risques contentieux, permettront le règlement des sommes dues au titre des récents jugements du Tribunal Administratif.

B : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Elles totalisent 3 764 081,57 € dont 2 701 397,00 € de dépenses réelles incluant 629 961 € de restes à réaliser.

• **Les opérations financières :** **576 030 €**

Sont prévus :

- Les échéances de remboursement en capital des prêts en cours pour un montant de 575 000 € ;
- Le remboursement de l'avance consentie par l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux d'aménagement du parking du siège pour 1 030 € ;

• **Les dépenses d'équipement :**

Sont prévues, les participations suivantes :

- Le versement de la participation due au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » pour 2021 au titre du déploiement de la fibre sur le territoire pour 226 040 € ;
- Le soutien aux bailleurs à la rénovation thermique des logements locatifs dans les cités minières dans le cadre de l'ERBM pour 136 800 € (acompte pour la rénovation des logements de la Cité Barois à Pecquencourt) ;
- Les participations versées aux bailleurs au titre de la production de logements dans le parc locatif social pour 53 750 € ;
- Une enveloppe de 79 250 € réservée au versement d'aides à l'immobilier à destination des entreprises s'implantant sur le territoire (dont 39 250 € d'aides restant dues à deux entreprises).

Le programme de travaux comprend les principales opérations suivantes :

- Les travaux d'électrification dans les communes classées « rurales » pour 394 238 €.
- Les travaux de réparation de plaques sur le tracé de l'extension de la ligne A du TCSP (chambres fibres) pour 18 000 € ;
- La réfection du parking du Chemin des Galibots au départ de la Base de Loisirs des Argales à Rieulay pour 30 000 € ;
- Divers travaux sur le patrimoine communautaire pour 91 300 € (mise en conformité électrique, remplacement fenêtres du logement du concierge, aménagement du rez-de-chaussée du logement vacant en bureaux essentiellement) ;

- Les travaux de câblage informatique et d'installation d'un réseau dans le bâtiment mis à disposition par la commune de Masny pour l'installation d'une antenne du Pôle Cohésion Sociale et divers travaux pour 12 500 € ;
- Une étude à réaliser par un AMO sur le projet d'aménagement des berges de la Scarpe pour 25 000 € ;
- Une étude de faisabilité et de programmation de la future piscine intercommunale, à réaliser par un AMO, pour 50 000 €.

Le programme d'équipements comprend les principales opérations suivantes :

- L'achat de véhicules pour 27 500 € ;
- L'achat de mobilier, de matériel de festivités et d'outillage pour divers services pour 42 500 € ;
- L'achat de matériel informatique et de divers équipements pour le réseau lecture publique pour 20 677 € ;
- L'achat de logiciels et de matériel informatique pour divers services pour 108 150 € ;
- L'achat et l'installation d'équipements de collecte des déchets pour 178 000 €.

• **Les restes à réaliser : 629 961 €**

Ces restes à réaliser correspondent essentiellement :

- Aux frais de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la ligne A du TCSP pour 534 941 € ;
- Au solde des travaux d'aménagement du siège de l'Office de Tourisme Intercommunal pour 8 650 € ;
- Au solde des travaux à réaliser au Centre Historique Minier pour 44 868 €.

2. Les recettes d'investissement

Elles totalisent 3 764 081,57 € dont 1 529 660,00 € de recettes réelles incluant 661 105 € de restes à réaliser.

- **Les recettes financières :** **1 324 387,57 €**

Sont prévus :

- L'attribution du FCTVA sur les dépenses éligibles pour 89 170 € ;
- Les écritures de régularisation de la vente de terrains à la société Habitat du Nord à Monchecourt pour 81 714 € (article 27638) ;
- Le remboursement des avances consenties au PLIE du Douaisis en 2007 et 2012 pour un montant cumulé de 138 230 € (article 274) ;
- Les premiers remboursements des avances consenties en 2020 aux entreprises impactées par la crise sanitaire pour 66 156 € (article 274).
- L'affectation en réserves (compte 1068) de la part de l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 pour 949 117,57 €.

- **Les recettes d'équipement :** **493 285 €**

Sont prévus :

- Les subventions attendues du Département (CAS FACÉ) et les participations attendues des communes au titre des travaux d'électrification réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour un montant total de 493 284 €.
- La régularisation de la vente à l'euro symbolique d'un terrain à la société Habitat du Nord dans l'emprise du lotissement « Le Village » à Monchecourt.

- **Les restes à réaliser :** **661 105 €**

Ces restes à réaliser concernent :

- Les financements attendus pour les travaux réalisés au CHM pour 215 050 € (DSIL pour 109 250 € et CHM pour 105 800 €) ;
- La subvention attendue du SMTD au titre de la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre liés aux travaux d'extension de la ligne A du TCSP pour 446 055 €.

- **Les recettes d'ordre :** **1 285 304 €**

Elles sont constituées :

- De la dotation aux amortissements des immobilisations pour 620 000 € ;
- Du virement de la section de fonctionnement pour 665 304 €.

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu au titre de ce budget.

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe s'équilibre à 932 413 € en section de fonctionnement et à 891 871 € en section d'investissement.

Il a été établi avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, tels que validés par le comptable, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 2 015,88 €.
- Un excédent d'investissement reporté de 143 999,26 €.

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020, il ne sera pas procédé à l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement reporté au compte 1068. Dans ces conditions, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 est repris à la ligne 002 en section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 est repris à la ligne 001 en section d'investissement.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les dépenses

Le niveau des dépenses réelles s'établit à 572 413 €, en hausse de 2,08% (11 688 € en volume) par rapport au BP 2020.

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général** : **184 800 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre sont affectés essentiellement :

- A l'entretien des voies et réseaux des zones d'activités,
- A l'entretien et aux charges de fonctionnement des deux villages d'entreprises,
- A la réalisation d'études pour 55 000 €,
- Au paiement des taxes foncières pour 47 000 €.

A noter que les crédits proposés au titre des frais d'études permettront de solder la mission d'accompagnement opérationnel confiée à la CCI à hauteur de 40 000 € (50% du montant total des honoraires) et d'engager une étude avec Euralogistic sur la gare de triage (15 000 € sur un montant total d'honoraires évalué à 30 000 €).

- **Chapitre 012 – Charges de personnel** : **320 000 €**

Sont rémunérés sur ce budget annexe, les agents affectés essentiellement à la gestion des zones d'activités et les agents affectés au service technique en charge de l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

Ces charges sont évaluées en hausse de 14,29% (40 000 € en volume) pour tenir compte :

- De la nomination en qualité de stagiaire de deux agents du service technique préalablement employés sous statut de contractuel de droit public et de contrat aidé,

- Du recrutement par voie de mutation interne d'un agent sur un poste vacant depuis plusieurs mois,
- De l'effet GVT.

• **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : **2 413 €**

Ces charges correspondent essentiellement à la subvention à verser à l'Amicale du Personnel pour les agents rémunérés sur ce budget annexe (2 403 € soit 9 agents x 267 €).

Les 10 € de crédits inscrits à l'article 65888 permettront le règlement de reliquats de centimes de TVA et de centimes de retenues à la source.

• **Chapitre 66 – Charges financières** : **64 200 €**

Ces charges correspondent à la part intérêts de l'annuité de la dette.

• **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : **1 000 €**

Est prévu à ce chapitre une enveloppe de 1 000 € qui sera utilisée pour procéder à d'éventuelles annulations de titres de recettes.

• **Chapitre 68 – Dotations** : **155 000 €**

Ce chapitre prévoit une dotation aux amortissements des immobilisations pour 155 000 €. Cette dotation que l'on retrouve également en recettes de la section d'investissement, participe à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

• **Chapitre 23 – Virement à la section d'investissement** : **205 000 €**

Ce virement, issu de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, concourt à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

1.2 - Les recettes

Le niveau des recettes réelles s'établit à 930 397,12 €, en très forte hausse par rapport au BP 2020.

• **Chapitre 74 – Dotations et participations** : **14 000 €**

Ce chapitre comptabilise :

- Le solde de la participation attendue de l'Etat pour le financement de la mission d'accompagnement Euralogistic à la redynamisation du site ferroviaire de Somain, pour 8 000 €,
- La participation attendue de l'Etat pour le financement d'un poste en contrat unique d'insertion pour 6 000 €.

• **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : **916 397,12 €**

Ce chapitre comptabilise :

- Le produit des loyers versés par les entreprises locataires des deux villages d'entreprises évalué à 150 000 €.
- La participation d'équilibre du budget principal programmée à hauteur de 763 253 €. Ce montant de participation pourra être revu à la baisse en fin d'exercice en fonction du taux d'exécution des dépenses et des recettes.
- La redevance due par la SAFER au titre des différents fermages, pour 3 140 €.
- Une enveloppe de 4,20 € destinée à l'encaissement éventuel de reliquats de centimes de TVA et de centimes de retenues à la source.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Les dépenses :

Le niveau des dépenses réelles s'établit à 891 871 €

• **Les dépenses financières** : **402 871 €**

Sont comptabilisés :

- Le remboursement, en capital, de l'annuité de la dette imputée sur ce budget annexe pour 345 000 € ;
- Le remboursement éventuel des cautions versées par les entreprises locataires des deux Villages d'Entreprises pour 57 871 €.

• **Les dépenses d'équipement** : **489 000 €**

Ces dépenses sont déclinées dans chacune des opérations suivantes :

- **Zone d'activités « La Renaissance » (existante et extension) :** **419 999 €**

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 10 000 € pour des études et sols et des frais de géomètres éventuels ;
- L'indemnisation d'anciens propriétaires de terrains inclus dans le secteur 3, des frais de la SAFER et de notaires pour un montant total de 179 999 € ;
- Le règlement de la redevance due au titre des fouilles archéologiques à réaliser sur le secteur 3 pour 95 000 € ;
- Une enveloppe de crédits de 110 000 € pour la démolition d'un bâtiment permettant l'accès au secteur 3 ;
- Une enveloppe de crédits de 25 000 € pour travaux de voirie et d'éclairage public.

- **Zone d'activités « Barrois »** : **29 001 €**

Sont prévus :

- Le versement d'un complément de prix de 4 000 € à la SEM Territoires 62 au titre de la cession d'un terrain au prix de 13 €/m² (prix d'équilibre de la concession à 15 €/m²) ;
- Une enveloppe de crédits de 25 000 € pour travaux de voiries, d'éclairage public et de clôture ;
- L'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle propriété du Département du Nord (délibération du Conseil Communautaire du 05/12/2020).

- **Zone d'activités « De Sessevalle »** : **25 000 €**

Est prévue une enveloppe de crédits de 25 000 € pour travaux de voiries, d'éclairage public et de clôture ;

- **Signalétique des zones d'activités** : **5 000 €**

Cette enveloppe de crédits sera affectée à la fourniture et la pose de panneaux.

- **Base de vie** : **10 000 €**

Cette enveloppe de crédits sera affectée à l'acquisition d'outillage pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

2.2 - Les recettes

Le niveau des recettes réelles s'établit à 387 872 €.

- **Les recettes financières** : **57 871 €**

Elles sont constituées du versement éventuel des cautions dues par les entreprises locataires des deux Villages d'Entreprises (montant identiques en dépenses).

- **Les recettes d'équipement** : **330 001 €**

Elles correspondent au produit des ventes de terrain à la Société CORFU au prix de 280 000 € (Zone « La Renaissance ») et à la Clinique Vétérinaire de Somain au prix de 50 001 € (Zone « De Sessevalle »).

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Un budget annexe est présenté pour chacune des cinq opérations en cours.

Les mouvements d'ordre liés à la gestion des stocks de terrains et de travaux ne sont pas explicités dans ce rapport.

Pour certains budgets, la section d'investissement est équilibrée par le versement ou le remboursement partiel d'avances du budget principal. Le remboursement partiel d'avances du budget principal ne sera pas réalisé dans la mesure où les avances ne peuvent être remboursées qu'à la clôture des opérations.

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont repris par anticipation dans chaque budget annexe sans affectation possible en section d'investissement.

1. Budget annexe de l'opération « Bruille-lez-Marchiennes – Extension le Village » :

Cette opération, lancée en 2012, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières.

Le BP 2021 s'équilibre à 238,73 € en section de fonctionnement et à 84 190,60 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2020, soit 118,73 €, est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles le paiement de la taxe foncière non-bâtie pour 80,00 € et des frais divers pour 118,73 € (inscription permettant d'équilibrer le budget).
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2020, soit 84 150,60 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance au budget principal pour 84 070,60 € (inscription permettant d'équilibrer le budget).

2. Budget annexe de l'opération « Emerchicourt – Chemin d'Azincourt » :

Cette opération, lancée en 2004, a été mise en sommeil en phase travaux en 2014 mais surtout en 2019 depuis le retrait d'Emerchicourt du périmètre communautaire.

Le BP 2021 s'équilibre à 9 651,40 € en section de fonctionnement et à 23 637 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2020, soit 3,40 € est repris au D002. Le paiement de la taxe foncière non-bâtie est prévu en dépenses pour 4 900 €. Cette section est équilibrée par l'inscription de 1 € de frais divers.
- En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2020, soit 13 990 € est repris au D001. Est prévue en recettes réelles une avance du budget principal pour équilibrer cette section à hauteur de 18 890 € pour équilibrer cette section.

3. Budget annexe de l'opération « Fenain – Cité du Rond Point » :

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase de commercialisation (le dernier lot n° 2 est toujours invendu)

Le BP 2021 s'équilibre à 37 032,47 € en section de fonctionnement et à 98 081,70 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2020, soit 2,47 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles les frais de gestion versés au budget principal sur la vente du dernier lot pour 1 692 €, le règlement de la taxe foncière pour 400 € et une enveloppe de crédits de 750 € pour frais divers suite à vandalisme. Cette section est équilibrée par l'inscription de 2,47 € de frais divers.
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2020, soit 63 893,70 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal à hauteur de 94 891,70 € pour équilibrer cette section.

4. Budget annexe de l'opération « Monchecourt – Le Village » :

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase commercialisation (8 terrains demeurent invendus à ce jour).

Le BP 2021 s'équilibre à 444 831,01 € en section de fonctionnement et à 633 526,80 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2020, soit 1 549,12 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses les frais de gestion versés au budget principal sur la vente de sept lots pour 15 000 €, le règlement des taxes foncières pour 400 € et une enveloppe de travaux divers sur les 7 lots vendus pour 6 600 € (bornes, fosses, etc...). La vente de 7 lots est prévue en recettes pour 300 000 € (2 lots d'ores et déjà vendus, 4 lots réservés et 1 lot supplémentaire).
- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2020, soit 314 183,83 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal à hauteur de 490 245,91 € pour équilibrer cette section.

A noter enfin que le BP 2021 prévoit la régularisation des écritures de cession de terrains à l'euro symbolique à la Société Habitat du Nord.

5. Budget annexe de l'opération « Somain/Fenain – Terroir des 2 Villes » :

Cette opération, lancée en 2005, a été mise en sommeil en 2014.

Le BP 2021 s'équilibre à 9 610,93 € en section de fonctionnement et à 15 550 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2020, soit 0,93 € est repris au R002. Sont prévues en dépenses réelles le règlement des taxes foncières pour 4 300 € et le démontage d'une cheminée dangereuse sur une habitation pour 2 500 €.
- En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2020, soit 5 940 € est repris au D001. Est prévue en recettes réelles une nouvelle avance du budget principal pour équilibrer cette section, à hauteur de 12 740 €.